

COMMUNE DE QUINTIN  
Département des Côtes  
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 23 février 2023

Convocation du :	10 février 2023
Date d'affichage :	10 février 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	18

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/02/16 (nomenclature 7.10)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - MAUJARRET Marie-Madeleine - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - REPERANT Thibault - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - POISSON François - QUEMARD Bertrand - GUILLEMOT Sébastien - LE FUR Corentin.

Absents excusés : AUBRY Charlène, LE CHANU Fabienne, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

LE CHANU Fabienne à CHATTARD-GISSEROT Thibault

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Objet : Tarifs 2023 – Camping.

Rapporteur : Françoise GUILLOU-CORROUGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit les tarifs applicables au camping pour l'année 2023 :

Désignation	2023
<b>Forfait camping-car ou caravane (par nuitée)</b> 1 emplacement 1 stationnement 2 campeurs Accès à la plateforme de vidange et remplissage	9,00 €
<b>Forfait tente (par nuitée)</b> 1 emplacement 1 parking véhicule 2 campeurs	7,00 €
<b>Campeur en plus :</b> - adulte et enfant de plus de 12 ans (par personne et par nuitée) - enfant de moins de 12 ans (par personne et par nuitée)	4,00 € 3,00 €
<b>Branchement électrique - 6 ampères (par nuitée)</b>	5,00 €
<b>Garage mort (par nuitée)</b>	4,00 €
<b>Machine à laver</b> - le jeton - avec dosette lessive	2,00 € 3,00 €
<b>Douche seule (non résident du camping)</b>	2,00 €

Pour expédition certifiée conforme.  
M. Le Maire  
Nicolas CARRO.

